

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **huitième jour de février 2010**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Alain Rivard  
Monsieur Rock Paquin  
Me Serge Bizier  
Monsieur Fernand Ruel  
Monsieur Laurier Chagnon  
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier adjoint, Jean-Marc Bédard est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

**10-02-022**

**Approbation procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier adjoint est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 11 janvier 2010 et du 18 janvier 2010.

ADOPTÉE

**Plan triennal de répartition et de destination des immeubles C.S.B.F. - réception** - déposé aux archives.

**10-02-023**

**Demande de commandite – Finissants École Sainte-Marie**

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise la parution d'un quart de page d'une valeur de 50 \$ dans le recueil des Élèves finissants secondaire V de l'École Sainte-Marie de Princeville.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement de ladite dépense.

ADOPTÉE

**10-02-024**

**Demande de commandite - Société canadienne de la Sclérose en plaques**

Sur la proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'attribution d'un montant 100 \$ à la Société Canadienne de la Sclérose en plaques pour contribuer à l'amélioration des soins reliés à cette maladie.

ADOPTÉE

10-02-025

**Demande de commandite - Harmonies Prince-Daveluy**

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par «Les Harmonies Prince-Daveluy inc»;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier, et il est unanimement résolu que le conseil municipal de la Ville de Princeville consent à verser une contribution financière de 975 \$ à Les Harmonies Prince-Daveluy inc. de Princeville pour leur permettre de réaliser leurs activités musicales au cours de l'année 2010.

ADOPTÉE

10-02-026

**Ratification des chèques et des dépôts salaires**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

**Fonds d'administration :**

- En date du 13 janvier 2010
  - nos 0CH000100 à 0CH000109 56 380.40 \$
- En date du 14 janvier 2010
  - nos 0CH000110 à 0CH000113 23 594.71 \$
- En date du 19 janvier 2010
  - nos 0CH000114 à 0CH000126 42 502.10 \$
- En date du 21 janvier 2010
  - no 0CH000127 1 450.00 \$
- En date du 25 janvier 2010
  - nos 0CH000128 à 0CH000131 12 372.86 \$
- En date du 26 janvier 2010
  - nos 0CH000132 à 0CH000147 20 247.27 \$
- En date du 3 février 2010
  - no 0CH000148 31.72 \$
- dépôts salaires des périodes 201001 à 201005

ADOPTÉE

10-02-027

**Approbaton des comptes**

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Fonds d'administration :**

- En date du 8 février 2010
  - nos 0CH000149 à 0CH000295 453 688.61 \$

**Fonds d'immobilisation**

- En date du 8 février 2010

- no 0CH200001

2 257.50 \$

ADOPTÉE

10-02-028

**Autorisation – Augmentation des dépenses du règlement d'emprunt no 2008-145 Parc multisports**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a décrété une dépense pour effectuer le projet du Parc multisports dans le secteur ouest de la Ville de Princeville;

ATTENDU QUE le coût des travaux s'élève un peu plus que ceux prévus;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro 2008-145, pour augmenter le montant de la dépense;

ATTENDU les dispositions de l'article 564 de la Loi sur les Cités et Villes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Rivard, et il est résolu à l'unanimité :

QUE le montant de la dépense décrétée à l'article 2 du règlement numéro 2008-145 de 1 666 300 \$ soit augmenté à 1 801 300 \$.

QU'il est de plus résolu qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

ADOPTÉE

10-02-029

**Convention d'adhésion au service de retrait direct Desjardins - Autorisation**

CONSIDÉRANT QUE La Ville de Princeville bénéficie du Service AccèsD Affaires;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse offre aux entreprises le Service retrait direct disponible notamment via le Service AccèsD Affaires;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Princeville désire bénéficier du Service retrait direct, offert par la Caisse;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse et la Ville de Princeville doivent convenir des modalités et conditions régissant le Service retrait direct et que les conditions d'utilisation du Service AccèsD Affaires s'appliquent au Service retrait direct avec les adaptations nécessaires, le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier, et il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise la signature d'une convention d'adhésion pour le service direct Desjardins.

QUE la Ville de Princeville autorise le maire Gilles Fortier et la trésorière Louise Bergeron à signer la présente convention d'adhésion pour profiter du service de retrait direct Desjardins.

ADOPTÉE

**Approbation – Règlement d'emprunt 2009-169** - reçue et classée aux archives.

**Dépôt des états financiers – Société d’Horticulture de Princeville** - déposés aux archives.

10-02-030

**Demande d’aide financière - Programme Emplois d’Été-Canada 2010**

CONSIDÉRANT la Ville de Princeville désire présenter quelques projets dans le cadre du programme Emplois d’Été Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier, et il est unanimement résolu d’autoriser la présentation de projets dans le cadre du programme Été Canada 2010.

QUE la Ville de Princeville accepte la responsabilité des projets présentés dans le cadre du programme d’emplois d’été Canada 2010.

QUE le maire et le greffier de la Ville de Princeville soient autorisés au nom de la Ville de Princeville à signer tout document officiel concernant ledit projet, et ce, avec le gouvernement du Canada.

QUE la Ville de Princeville s’engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédent la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l’éventualité où les projets soumis seraient subventionnés.

ADOPTÉE

10-02-031

**Système d’injecteur de mousse - Installation**

CONSIDÉRANT la Ville de Princeville désire faire l’acquisition d’un injecteur de mousse sur son camion autopompe du service des incendies de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, et il est unanimement résolu d’accepter l’offre de services présentée par Techno-feu inc. au montant de 16 903.03 \$ pour effectuer l’acquisition et l’installation d’un injecteur à mousse sur le camion auto pompe du service des incendies de la Ville de Princeville.

QU’un montant de 16 150 \$ soit approprié du Fonds de roulement et remboursable en quatre versements annuels égaux pour financer cette dépense.

ADOPTÉE

10-02-032

**Adjudication - Contrat d’achat chenillette**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a procédé à l’ouverture des soumissions pour l’acquisition d’une chenillette;

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme a été présentée par Équipements Plannord ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que ce conseil autorise l’achat d’une chenillette présentée par la compagnie Équipements Plannord au montant de 116 500 \$ (taxes non incluses) pour effectuer le déneigement des trottoirs de la Ville de Princeville;

QUE cette dépense soit financée par le règlement d’emprunt numéro 2009-169 dûment approuvé par le ministère des Affaires municipales et des régions et de l’Occupation du territoire;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement de la présente dépense;

QUE le directeur des Travaux publics soit autorisé à installer les équipements nécessaires (communication, lettrage, etc.).

ADOPTÉE

10-02-033

**Transport adapté – La Cadence**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme «Transport adapté La Cadence» a adopté ses prévisions budgétaires 2010;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Princeville reconnaît la Corporation de transport adapté La Cadence comme organisme mandaté par les municipalités de la MRC de l'Érable pour effectuer le déplacement des personnes handicapées sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rock Paquin, et il est unanimement résolu que la Ville de Princeville reconnaisse la Corporation de transport adapté La Cadence comme organisme mandaté par les municipalités pour effectuer les déplacements sur le territoire de la Ville de Princeville et à l'occasion faire du transport nolisé;

QUE ce conseil accepte que la municipalité de la Paroisse de Plessisville soit désignée comme municipalité mandataire pour l'année 2010;

QUE ce conseil accepte les prévisions budgétaires présentées par la Corporation de Transport adapté La Cadence pour l'année 2010;

QUE ce conseil adopte la nouvelle tarification :

1. Une tarification unique exigée aux clients de 2,25\$ par déplacement dans toutes les municipalités desservies par le service de transport adapté de la Corporation de transport La Cadence aux heures régulières;
2. Le coût de 3,40\$ par déplacement hors territoire le premier jeudi du mois vers Interval et pour les loisirs en collaboration avec le transport collectif de la MRC de l'Érable;
3. Hors territoire 0,45\$ par km et ce, pour des raisons de santé;
4. Sur notre territoire, mais en dehors des heures régulières de service, ce sera 0,45\$ par km.

QUE ce conseil accepte de verser sa participation financière annuelle 2010 à l'organisme de transport adapté La Cadence au montant de 14 000 \$.

ADOPTÉE

10-02-034

**Ministère des Transports – travaux dans l'emprise**

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports désire que la municipalité de la Ville de Princeville se rende garante de toutes interventions urgentes non prévisibles qu'elle effectuera à l'intérieur de l'emprise des routes sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec durant l'année 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Rivard, et il est unanimement résolu que la Ville de Princeville se porte garante pour toutes les interventions urgentes non prévisibles qu'elle effectuera à l'intérieur de l'emprise des

routes sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec durant l'année 2010. La Ville de Princeville nomme Bruno Vigneault, directeur des Travaux publics à titre responsable des travaux.

QUE pour tous les autres travaux de voirie pouvant être planifiés, la Ville de Princeville veillera à faire les demandes de permis auprès du Ministère dans les délais prescrits.

ADOPTÉE

10-02-035

**Conseil Régional de l'Environnement du Centre-du-Québec – Déclaration d'intention pour reconnaître la valeur écologique de la Forêt située en bordure des rivières Bécancour et Bourbon**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Princeville possède une forêt exceptionnelle au nord de la municipalité dans le secteur de la rivière Bourbon de Princeville;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de l'Érable a identifié à son plan d'aménagement, le secteur concerné par la Tortue des bois;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Régional de l'Environnement du Centre-du-Québec a produit une étude démontrant la présence de la Tortue des bois et des mesures à suivre pour éviter la destruction de l'habitat naturel de cette espèce dans le secteur concerné ainsi que la protection du couvert forestier existant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon, et il est unanimement résolu que la Ville de Princeville reconnaisse la valeur écologique de ce milieu naturel et la fragilité des écosystèmes et de plusieurs espèces végétales qu'il renferme;

QUE dans la mesure du possible, la Ville de Princeville s'engage moralement à conserver l'aspect naturel de cette forêt en maintenant les conditions écologiques essentielles aux espèces qui l'habitent en s'efforçant d'appliquer les recommandations produites par le Conseil Régional de l'Environnement du Centre du Québec dans son rapport sur l'habitat de la tortue des bois.

QUE le maire Gilles Fortier soit autorisé à signer la déclaration d'intention pour et au nom de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

10-02-036

**Congrès de la COMBEC - Inscription**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de permettre à Michel Carignan d'assister au congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec qui se tiendra au Manoir Richelieu du 21 avril au 24 avril 2010.

La trésorière est autorisée à effectuer les déboursés requis pour l'inscription, l'hébergement, le déplacement et les repas.

ADOPTÉE

**Programme Enfance Famille – nouvelle procédure** – classé pour gestion interne.

10-02-037

**Politique en matière de prévention – Mise à jour**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville possède une politique en matière de prévention pour protéger ses travailleurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rock Paquin, et il est unanimement résolu que ce conseil renouvelle son accord sur la politique en matière de prévention en santé et sécurité de ses travailleurs adoptée en octobre 2002.

ADOPTÉE

10-02-038

**MRC de l'Érable – Demande d'aide financière pour la réalisation de la démarche MADA**

CONSIDÉRANT l'intégration par le ministère de la Famille et des Aînés de la démarche municipalité amie des aînées (MADA) à l'intérieur du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite réaliser la démarche MADA simultanément à la mise en œuvre de sa politique familiale municipale;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite aussi adapter son milieu de vie en fonction des réalités et des besoins des personnes aînées;

CONSIDÉRANT le désir de poursuivre la collaboration établit avec la MRC de l'Érable dans la mise en œuvre de sa politique familiale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le conseil municipal de la Ville de Princeville autorise Mario Juare greffier, à compléter le formulaire de demande de soutien financier dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche municipalité amie des aînés du ministère de la Famille et des aînés afin de réaliser la démarche MADA avec le soutien de la MRC.

D'autoriser le maire à signer le protocole d'entente relatif à la démarche MADA réalisée dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche municipalité amie des aînés.

ADOPTÉE

10-02-039

**MRC de l'Érable – Demande d'appui à la mise en œuvre de la politique familiale**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Princeville veut effectuer la mise en œuvre d'une politique familiale;

CONSIDÉRANT l'importance que la municipalité attache à la création d'un milieu de vie de qualité où les familles pourront s'épanouir;

CONSIDÉRANT la volonté de poursuivre la collaboration établit avec la MRC de l'Érable dans la mise en œuvre de la politique familiale municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil municipal de la Ville de Princeville demande au

ministère de la Famille et des Aînés de bénéficier de la mesure d'appui pour la mise en œuvre de la politique familiale municipale et ainsi, de tirer profit des 6 heures d'accompagnement de la part du Carrefour action municipale et famille reliée au Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

ADOPTÉE

10-02-040

**Second projet de règlement PRU2-1001 – Modifiant le règlement de zonage no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Princeville a adopté le premier projet de règlement PRU1-1001 modifiant le règlement de zonage no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que soit adopté le second projet de règlement PRU2-1001 modifiant le règlement de zonage no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville afin de modifier les marges exigées et les usages permis dans la zone M-5.

ADOPTÉE

10-02-041

**Chevaliers de Colomb**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Princeville désire appuyer le projet de la boucle Bleue qui sera officiellement lancé par le Conseil des Chevaliers de Colomb 5986 lors d'un souper bénéfice;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'achat de 4 billets au montant total de 60 \$ pour participer au souper bénéfice organisé par les Chevaliers de Colomb de Princeville au profit de la recherche du cancer de la prostate.

ADOPTÉE

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

10-02-042

**Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, et il est unanimement résolu que la séance ordinaire soit close.

ADOPTÉE

---

Jean-Marc Bédard, greffier adjoint

---

Gilles Fortier, maire